

# Règlement

**Article 1** - La ville de Wambrechies organise un challenge fleuri, ouvert aux Wambrechitains de la commune, après inscription gratuite en Mairie. Il a pour objectif de favoriser le fleurissement de la ville en complétant l'effort réalisé par la municipalité, afin d'offrir à tous un cadre de vie encore plus agréable.

**Article 2** - Ce challenge est basé sur la qualité de la décoration florale du jardin, de la façade, des fenêtres ou du balcon. Le jury prend également en considération l'originalité et l'entretien des réalisations.

**Article 3** - Les participants acceptent que les photos de leur fleurissement soient utilisées sans contrepartie par la ville : diffusion dans la presse locale, magazine municipal, wambrechies.fr et sur les réseaux sociaux de la commune.

**Article 4** - Le classement s'effectue selon 4 catégories : balcons & terrasses, jardins de particuliers, Devantures et Façades, Accessibilité & inclusion. En cas de nombre de candidatures insuffisant, les catégories peuvent être fusionnées.

**Article 5** - Date du passage du jury : 27 août 2026 entre 17h et 19h. Une affichette du concours sera fournie lors de l'inscription et devra être apposée à l'une des fenêtres pendant cette période.

**Article 6** - La date limite d'inscription est fixée au 10 août 2026 avec le bulletin d'inscription ou en ligne.

**Article 7** - L'adhésion au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**Article 8** - La remise des prix aura lieu le vendredi 13 Septembre 2026 à 9h30 salle Simon Robert au Château de Roberst.